Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20150129-2015_B025-DE
Date de télétransmission : 06/02/2015
Date de réception préfecture : 06/02/2015

communauté du PAYS D'AIX

ACTE RENDU EXECUTOIRE PAR APPLICATION DES FORMALITES DE TELE-TRANSMISSION AU CONTROLE DE LEGALITE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

communauté du PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 29 JANVIER 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_B025

OBJET : Habitat et politique de la ville - Habitat - Actions et aides financières – Logement social d'intérêt communautaire - « 8 Avenue Mirabeau» à Trets - 3 PLAI – Association Un Toit

Le 29 janvier 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 23 janvier 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :
JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparade - CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues - LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LEGIER Michel, membre du bureau, le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIE Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis - PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance - RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :
FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren, donne pouvoir à DAGORNE Robert

Excusé(e)s :
AMIEL Michel, vice-président, les Pennes-Mirabeau – CHARDON Robert, vice-président, Venelles - FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès

Monsieur Jean-Claude FERAUD donne lecture du rapport ci-joint.

communauté du
PAYS D'AIX

DGA PROSPECTIVE, AMENAGEMENT, EMPLOI ET FORMATION
Département Stratégie Cohérence Territoriale et Habitat
Direction Habitat
I.B.

04_1_04

BUREAU DU 29 JANVIER 2015

Rapporteur : Jean-Claude FERAUD

Politique publique : Habitat et politique de la ville

Thématique : Habitat

Objet : Actions et aides financières – Logement social d'intérêt communautaire- « 8 Avenue Mirabeau» à Trets - 3 PLAI – Association Un Toit
Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

L'Association Un Toit sollicite l'octroi d'une subvention de **52 500 €** pour l'acquisition-amélioration de 3 logements collectifs, au titre du logement locatif social sur la commune de Trets.

Exposé des motifs :

A l'occasion d'une mise en cohérence avec la RT 2012, applicable aux permis de construire déposés à compter du 1er janvier 2013, le Conseil de Communauté a déclaré d'intérêt communautaire (délibération n°2013_A031 du 28 mars 2013) les modalités de soutien à la production de logements sociaux sous forme de forfaits selon le type de financement de l'opération et sa surface utile.

L'Association Un Toit sollicite la Communauté du Pays d'Aix pour l'attribution de ses subventions au logement social concernant la réalisation de 3 logements collectifs situés 8 Avenue Mirabeau à Trets.

Cet immeuble appartient à un particulier qui souhaite en disposer au moment de sa retraite; le bien est ainsi mis à disposition de l'Association Un Toit par le biais d'un bail emphytéotique à l'euro symbolique d'une durée de 25 ans.
Il nécessite une rénovation complète et offrira après travaux 3 T3 d'environ 60 m², sur 3 niveaux.

Les travaux consistent en la surélévation d'un mètre du bâtiment, la rénovation complète de la toiture, le changement des menuiseries intérieures et extérieures, la rénovation de la plomberie et de l'électricité, l'isolation intérieure et la réfection des sols.

Ces travaux permettront d'atteindre le niveau C sur l'échelle des étiquettes énergie.

Deux des logements seront accessibles par la rue des Minimes, le logement accessible par l'avenue Mirabeau disposant du jardin donnant sur la rue.

Le démarrage des travaux est prévu au 2ème trimestre 2015 pour une mise en location au 1ER trimestre 2016.

Le prix de revient de cette opération d'acquisition-amélioration s'élève à **350 000 €**.

↳La subvention sollicitée au titre du logement locatif social, en application de la délibération n° 2013_A031, s'élève à **46 250 €** pour 185 m² de S.U.

↳ La subvention sollicitée au titre du surcoût foncier en application des délibérations n°**2013_A031** (plafonnement des subventions à 15% du prix de revient en Acquisition-Amélioration) et **2014_A217** s'élève à **6 250 €.**

Plan de financement prévisionnel :

Prêt PLAI	106 500 €
Etat PLAI	37 500 €
CPA	52 500 €
Conseil Régional	24 000 €
Conseil Général	18 000 €
Abbé Pierre	24 000 €
Fonds propres	87 500 €
TOTAL	**350 000 €**

Ville	Maître d'ouvrage	Nom de l'opération	Adresse	Nb de lgts	Prix de revient de l'opération	Type de sub	Montant
Trets	Association Un Toit	8 avenue Mirabeau	8 avenue Mirabeau 13530 TRETS	3 coll.	350 000 €	Forfaits AA PLAI	46 250 €
						Surcoût foncier (plafond 15 % P.R.)	6 250 €
TOTAL							**52 500 €**

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° 2013_A031 du Conseil communautaire du 28 mars 2013 déclarant d'intérêt communautaire les principes d'intervention en faveur des opérations de construction et d'acquisition-amélioration de logements sociaux ;

VU la délibération n° 2014_A217 du Conseil communautaire su 14 octobre 2014 confirmant la prise en charge des subventions pour surcharge foncière pour les logements PLAI et PLUS ;

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 modifiée par la délibération n°2014_A184 du Conseil communautaire du 14 octobre 2014 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment d'approuver l'attribution de subventions aux maîtres d'ouvrage concourant à la production ou à la rénovation de logements locatifs sociaux, déclarée d'intérêt communautaire;

VU l'avis de la Commission Habitat et Politique de la Ville en date du 8 janvier 2015;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'attribution d'une aide d'un montant maximum de **52 500 €** à **l'Association Un Toit** pour la réalisation de 3 logements locatifs sociaux situés à Trets;

- **APPROUVER** les termes de la convention définissant les modalités de versement de cette aide financière;

- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer ladite convention.

- **DIRE** que cette subvention sera prélevée sur l'AP N° 2010/3 de la Direction Habitat.

communauté du
PAYS D'AIX

DIRECTION GENERALE ADJOINTE
PROSPECTIVE, AMENAGEMENT, EMPLOI ET FORMATION

Département Stratégie, Cohérence Territoriale et Habitat
Direction Habitat

N°

CONVENTION

entre

la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix
et
ASSOCIATION UN TOIT

Opération «8 Avenue Mirabeau»
Située à Trets

CONVENTION

Relative à la participation financière de la Communauté du Pays d'Aix à l'opération «8 Avenue Mirabeau» réalisée par l'Association Un Toit au titre des aides au logement locatif social.

ENTRE

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix (CPA)
Représentée par le Vice Président Délégué, Monsieur Jean-Claude FERAUD, agissant en exécution des délibérations du Bureau en date du 29 janvier 2015
d'une part,

ET

L'Association Un Toit, représentée par son Président, Monsieur Vincent MILETTO, agissant en exécution de la délibération du Conseil d'Administration en date du .....
d'autre part,

Préambule

Afin de faciliter la production de logements sociaux sur son territoire, la Communauté du Pays d'Aix a déclaré d'intérêt communautaire les actions suivantes :

- Construction neuve - Acquisition-amélioration : aide forfaitaire à la surface utile : délibération n° 2013_A031 du Conseil communautaire du 28 mars 2013
- Surcharge foncière : prise en charge de la subvention pour surcoût foncier à hauteur de 50 % maximum : délibération n° 2014_A217 du Conseil communautaire du 14 octobre 2014

Article 1 - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir et de préciser les modalités de participation financière de la Communauté du Pays d'Aix à l'opération «8 avenue Mirabeau» réalisée par l'Association Un Toit pour la réalisation de 3 logements PLAI à Trets.

Article 2 – Montant de l'aide de la Communauté du Pays d'Aix

Par délibération n°..... du Bureau du 29 janvier 2014, la Communauté du Pays d'Aix a attribué une aide d'un montant de **52 500 €** correspondant aux forfaits A.A. PLAI et à la surcharge foncière plafonnée.

Article 3 – Modalités de versement

Le paiement des subventions par la Communauté du Pays d'Aix s'effectuera selon les modalités suivantes :

- un premier acompte de 30% pourra être versé dès le démarrage des travaux, sur justification du commencement de l'opération (Ordre de Service) et production de la décision de financement PLAI délivrée par la DDTM 13,

- des acomptes pourront être versés en fonction de l'avancée du projet au prorata d'un décompte certifié par le Président et le Trésorier. Ces acomptes ne pourront pas excéder 80 % de l'opération,
- le solde interviendra à la fin de l'opération, sur production de justificatifs d'exécution (déclaration d'achèvement des travaux) et du DPE, accompagnés du décompte définitif certifié par le Président et le Trésorier (état des paiements effectués et liste des factures acquittées).

Fait en deux exemplaires originaux
à Aix-en-Provence, le

Pour l'Association Un Toit

Le Président
Vincent MILETTO

Pour la Communauté du Pays d'Aix

Le Vice Président Délégué
Jean-Claude FERAUD
Conformément à la délibération N° du Bureau Communautaire du 29 janvier 2015.

2015_B025

OBJET : Habitat et politique de la ville - Habitat - Actions et aides financières – Logement social d'intérêt communautaire - « 8 Avenue Mirabeau» à Trets - 3 PLAI – Association Un Toit

---

VU la délibération n° 2014_A088 du 22 mai 2014 modifiée portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

0 3 FEV. 2015